



La sécurité renforcée des personnes et des biens ! VITRAGES HAUTES PERFORMANCES


PS® est notre gamme de verres feuilletés de sécurité anti-vandalisme et retardateur d'effraction. Les verres feuilletés de la gamme **PS®** sont des vitrages composés de deux ou plusieurs verres simples, collés intimement par l'interposition de films de matière plastique (PVB). Ils répondent aux exigences de protection des personnes et des biens décrites dans la norme EN 356.


La gamme offre des degrés variés de résistance :

 Sécurité face au vandalisme	 Résistance à l'effraction
Le vandalisme est caractérisé par un acte malveillant, spontané et improvisé. Un vandale utilisera donc des parties de son corps (poings, pieds), ou des objets environnants (pierre, bouteille, etc...) pour tenter de créer un passage dans la paroi vitrée. L'acte peut être gratuit (volonté délibérée de casser) ou motivé par des actes de pillage. Le verre est classé P1A à P5A suivant la norme EN 356. Le vandalisme, action initialement non préméditée, peut entraîner l'effraction.	L'effraction est caractérisée par un acte malveillant prémédité, donc préparé. Un cambrioleur utilisera un équipement spécifique qu'il aura préparé (hache, marteau, pied de biche, etc...) pour tenter de créer un passage dans la paroi vitrée lui permettant de passer entièrement. Le verre est classé P6B à P8B suivant la norme EN 356. La classe P5A de la résistance au vandalisme est généralement considérée comme acceptable pour une classe de résistance à l'effraction basique.

En savoir plus sur la norme EN 356

La norme européenne EN 356 classe de façon croissante les produits de sécurité de I à 8. Deux dispositifs d'essai différents permettent de classer les produits résistants au vandalisme ou l'effraction. Le vandalisme est représenté par la chute de plusieurs billes d'acier de 4,11 kg. Les vitrages sont classés dans une catégorie donnée (P1A à P5A) s'ils ne sont pas traversés par la bille d'acier. L'effraction est représentée par des impacts de masse et de hache au moyen d'un mécanisme automatique décrit par la norme pour les classes P6B à P8B.

 Classification « anti-vandalisme »	Classe	Hauteur de chute (m)	Energie (joules)	Nombre d'impacts	Produits
	P1A	1,5	60	3	
	P2A	3	120	3	33.2 / 44.2 / 55.2 / 66.2
	P3A	6	240	3	444.4
	P4A	9	360	3	PS 9 / PS 11 / PS 13
	P5A	9	360	6	PS 100 / PS 100 Vitrine / PS 130

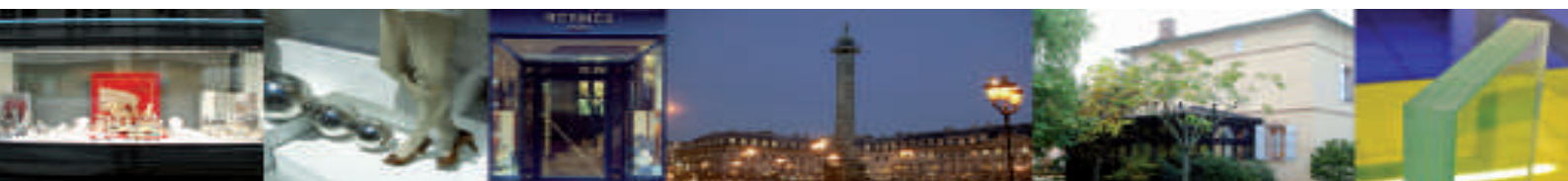
 Classification « retard à l'effraction »	Classe	Nombre de coups de masse	Nombre de coups de hache	Total mini. de coups	Produits
	P6B	12	19	31	PS HR 15 / PS 150T
	P7B	12	39	51	PS 220
	P8B	12	59	71	PS 270 / PS 300

Avantages

- Résistance mécanique accrue
- Epaisseur & poids diminués
- Excellente qualité optique (extra-clair)
- Excellentes caractéristiques anti-UV
- Inaltérabilité, durabilité
- Usage intérieur ou extérieur
- Simple vitrage ou assemblé en vitrage isolant
- Disponible en plateau ou mesure fixe
- Options : isolation thermique, isolation acoustique, contrôle solaire, facilité d'entretien, protection incendie...
- Possibilité de films de couleur ou d'impression d'images sur film.

Applications

- Résidentiel (maisons, immeubles)
- Non résidentiel (bureaux, locaux professionnels, magasins, bijouteries, musées, etc...)



Gamme PS® : Protection « anti-vandalisme » & « retardataire à l'effraction »

Produit	Classification selon la norme EN 356	Ep. (mm)	Tolér. (mm)	Poids (kg/m ²)	Lumière		Energie			FS (%)	Découpe	Dimensions maxi. (mm) ⁽¹⁾
					TL (%)	RL (%)	TE (%)	RE (%)	AE (%)			
PS 9	P4A	9,5	-0,4	22	86	8	70	7	17	76	Table	4500 x 2520
PS 11	P4A	11,5	-0,4	27	84	8	69	7	20	75	Table	4500 x 2520
PS 13	P4A	13,5	-0,4	32	84	8	65	6	23	73	Table	4500 x 2520
PS 100	P5A	10,3	-0,4	23	86	8	69	7	17	76	Table	4500 x 2520
PS 100 Vitrine	P5A	14,3	-0,4	33	84	8	64	6	23	72	Table	4500 x 2520
PS 130	P5A	13	-0,4	29	84	8	67	6	21	74	Table	4500 x 2520
PS HR 15	P6B	15	-0,4	34	84	8	64	6	24	71	Table	3650 x 2550
PS 150T	P6B	15	-0,6	34	82	8	59	6	23	68	Scie	3650 x 2520
PS 220	P7B	22,6	-0,6	50	80	7	51	6	33	62	Scie	3210 x 2400
PS 270	P8B	27	-0,6	57	76	7	45	5	41	58	Scie	3210 x 2400
PS 300	P8B	30,8	-0,6	67	76	7	41	5	44	55	Scie	3210 x 2400

(1) Pour des dimensions supérieures aux dimensions maximales indiquées, nous consulter.

Procès-verbaux sur simple demande.

Ces produits bénéficient du marquage CE, et conformément à la directive des produits pour la construction 89/106/CEE, ils sont soumis à l'obligation de certification de niveau I (AoCI).

Recommandations en fonction de la destination des vitrages

Produit	PS 9	PS 11	PS 13	PS 100	PS 100 Vitrine	PS 130	PS HR 15	PS 150T	PS 220	PS 270	PS 300
Classe EN 356	P4A	P4A	P4A	P5A	P5A	P5A	P6B	P6B	P7B	P8B	P8B
Maisons & immeubles d'habitation (fenêtres, portes-fenêtres...) ⁽¹⁾											
Recommandations	M	M	M	N	N	N	1	1	2	3	3
Locaux d'artisans & de commerçants (vitrines, portes) ⁽²⁾											
Niveaux de protection APSAD	I	■	■	■	■	■					
	II						■ ⁽³⁾	■ ⁽³⁾	■	■	■
	III ou IV						■ ⁽⁴⁾	■ ⁽⁴⁾	■ ⁽⁵⁾	■ ⁽⁵⁾	■ ⁽⁵⁾
Locaux de bijoutiers (vitrines, portes) ⁽⁶⁾											
Niveaux de protection APSAD	I (M ≤ 91 K€)				■	■	■				
	I (M > 91 K€) ou II ou III						■	■	■	■	■
Bureaux (vitrines, portes) & ERP ⁽⁷⁾											
Recommandations	Zone géo. 1 ou 2 et/ou V ≤ 76 K€	■	■	■	■	■	■				
	Zone géo. 3 à 6 et/ou V > 76 K€							■	■	■	■
Etablissements de superficie importante (ESI) ≤ 600 m ² (grands magasins, entrepôts, locaux industriels...)											
Recommandations	Vitrages de classe P4A à P8B. Choix déterminé en fonction des exigences particulières de l'assureur, de la présence de systèmes de protection complémentaire, de la zone géographique / environnement du local, et de la valeur / nature des biens à protéger.										

(1) M = Protection Minimale, rôle de dissuasion dans le cadre de tentatives de violation de domicile sans grande préméditation.

N = Protection Normale, appartement en rez-de-chaussée ou maison de ville habité en permanence ayant peu d'objets de valeur à protéger.

I = Protection Renforcée, habitation située en zone résidentielle.

2 = Haute Protection, construction isolée dans une zone à risque.

3 = Très Haute Protection, construction isolée dans une zone à risque, recelant des biens de valeur.

(2) Les niveaux de protection sont définis par les assureurs et dépendent du type et de la valeur de la marchandise entreposée, ainsi que de la zone géographique où se situe l'établissement. Document de référence : Traité d'Assurance Vol APSAD et note d'information Prévention Vol 94/01 APSAD.

(3) Vitrage classé P6B ou grille (grille extensible ou à enroulement placée derrière la devanture).

(4) Vitrage classé P6B avec grille.

(5) Vitrage classé P7B ou P8B sans grille avec accord de l'assureur.

(6) Les niveaux de protection sont définis par les assureurs et dépendent de la valeur totale des marchandises assurées, ainsi que de la zone géographique où se situe l'établissement. Dans tous les cas, les assureurs exigent la présence d'une grille intérieure ou d'un rideau plein. Documents de référence : Police APSAD type « Global Bijoutier » et note d'information Prévention Vol 94/01 APSAD. M = Montant des précieux assurés.

(7) Les zones géographiques sont déterminées par les assureurs. Pour les ERP, se reporter aux règles de prescription établies. V = Valeur du matériel et des marchandises.

RIOU Glass

www.riouglass.com

contact@riouglass.fr

« Cette publication donne une description générale de nos produits. Elle est établie à titre d'information et sans valeur contractuelle. Elle ne peut en aucun cas engager la responsabilité du groupe RIOU Glass. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les produits qu'il commande sont appropriés à l'usage auquel il les destine et que leur utilisation est conforme aux règles de l'art et DTU correspondants ». PS-RG-11-11-FR

Cachet distributeur